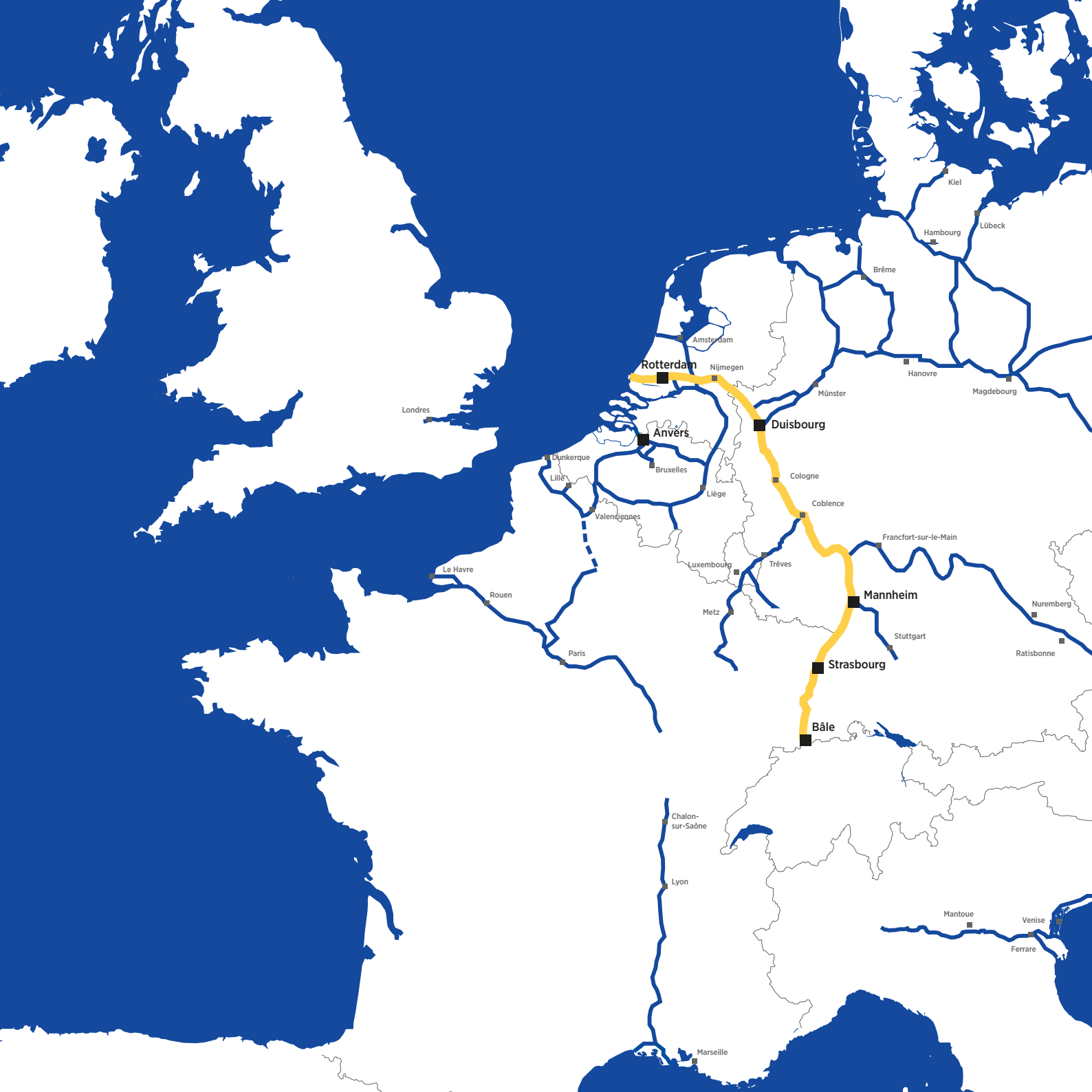




www.ccr-zkr.org



Londres

Le Havre

Rouen

Paris

Dunkerque

Lille

Valenciennes

Anvers

Bruxelles

Liège

Metz

Luxembourg

Trèves

Cologne

Coblenz

Francfort-sur-le-Main

Mannheim

Stuttgart

Nuremberg

Ratisbonne

Bâle

Chalon-sur-Saône

Lyon

Marseille

Mantoue

Venise

Ferrare

Kiel

Hambourg

Lübeck

Brême

Hanovre

Magdebourg

Rotterdam

Nijmegen

Duisbourg

Amsterdam

Münster

MISSIONS & FONCTIONNEMENT

La Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) est une organisation internationale assurant la liberté et la sécurité de la navigation sur le Rhin depuis 1815. Elle compte 5 États membres : l'Allemagne, la Belgique, la France, les Pays-Bas et la Suisse.



La CCNR est constituée des délégations de ses différents États membres, chargées de l'élaboration de la réglementation rhénane et d'un Secrétariat permanent, en charge de la préparation de ces travaux. Elle adopte à l'unanimité des résolutions qui s'imposent dans ses États membres, chaque État disposant d'une voix.

Des États observateurs (l'Autriche, la Bulgarie, la Grande-Bretagne, la Hongrie, le Luxembourg, la Pologne, la Roumanie, la République de Serbie, la République slovaque, la République tchèque, l'Ukraine) ainsi que des organisations agréées sont également associés à ses activités.



Le Rhin étant placé au centre du réseau européen de transport, la CCNR a développé une relation privilégiée avec la Commission européenne et travaille également étroitement avec la CEE-ONU et les autres commissions fluviales, notamment la Commission du Danube, la Commission de la Moselle et la Commission de la Save, tout comme avec la Commission internationale pour la protection du Rhin ainsi que la Commission internationale pour l'hydrologie du Rhin. Ces coopérations se traduisent par des reconnaissances réciproques sur le plan réglementaire, mais aussi par des projets communs.





ANS
D'HISTOIRE

1815
CRÉATION
DE LA CCNR

HISTOIRE

C'est en 1815, lors du Congrès de Vienne, qu'est créée la CCNR, qui demeure la plus ancienne forme de coopération intergouvernementale institutionnalisée au monde.

Créée pour garantir la liberté de navigation sur le Rhin, son rôle s'affirme suite à l'Acte de Mannheim de 1868 qui élargit ses compétences à la garantie de la prospérité de la navigation rhénane et européenne ainsi que d'un haut niveau de sécurité pour la navigation et son environnement. Cet acte jouera un rôle

DÉVELOPPEMENT
DES PORTS
DE ROTTERDAM
ET ANVERS

BOOM DU TRAFIC
RHÉLAN

précurseur pour la mise en place d'un marché des transports libre et commun, réalisé, en grande partie, 100 ans plus tard par les instances européennes.

Aujourd'hui, les activités de la CCNR s'inscrivent au cœur de la politique européenne des transports. Son expertise reconnue la conduit à concentrer nombreuses de ses activités non plus seulement sur le Rhin mais sur les voies navigables européennes au sens large.

8 | 2

1815

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU RHIN

1815
Congrès de Vienne

2^{ÈME} RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

1^{ÈRE} GUERRE MONDIALE

BOOM DU TRAFIC RHÉLAN & CRISE LATENTE ET PERMANENTE

1945
RECONSTITUTION
DE LA CCNR

RESTRUCTURATION DE LA FLOTTE

1992
LIAISON DU RHIN AU
DANUBE PAR LE CANAL
DU MAIN AU RHIN

VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA NAVIGATION RHÉNANE ET EUROPÉENNE

2015
CRÉATION DU CESNI
COMITÉ EUROPÉEN POUR L'ÉLABORATION DE
STANDARDS EN NAVIGATION INTÉRIEURE

1975
OUVERTURE DU
CANAL DE L'ESCAUT
AU RHIN

2003 & 2013
RENFORCEMENT
DE LA COOPÉRATION
CCNR/UE

2023

3 | 8

2ÈME GUERRE MONDIALE

1945
Création de l'ONU

1957
Création de la CEE

1992
Création de l'UE

MONDIALISATION

1919
MODIFICATION
STRUCTURELLE
DE LA CCNR
|
Son siège est placé
à Strasbourg

5

DOMAINES D'ACTIVITÉ

Conformément à l'Acte de Mannheim, la CCNR exerce un rôle réglementaire primordial pour la navigation du Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. La coopération traditionnellement étroite avec la profession fluviale constitue pour la CCNR une démarche essentielle lui permettant de répondre concrètement aux différents besoins du marché. Dans tous ses domaines d'action, c'est l'efficacité du transport rhénan, la sécurité ainsi que le respect de l'environnement qui dirigent ses travaux, s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Les travaux réalisés par la CCNR trouvent, pour la plupart, leur application pratique au-delà du Rhin conventionnel et couvrent actuellement une grande partie des voies navigables européennes.

8 | 4





1 SOCIAL

- Conditions de travail des navigants
- Sécurité sociale des navigants
- Règlements relatifs aux équipages

2 ÉCONOMIQUE

- Observation du marché de la navigation intérieure
- Études thématiques et travaux d'analyse prospective
- Congrès économiques

3 ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

- Optimisation de la navigation sur le Rhin
- Profil écologique de la navigation intérieure
- Systèmes d'information fluviale
- Régime pour la prévention et l'élimination des déchets (CDNI)

5 | 8

4 TECHNIQUE ET SÉCURITÉ

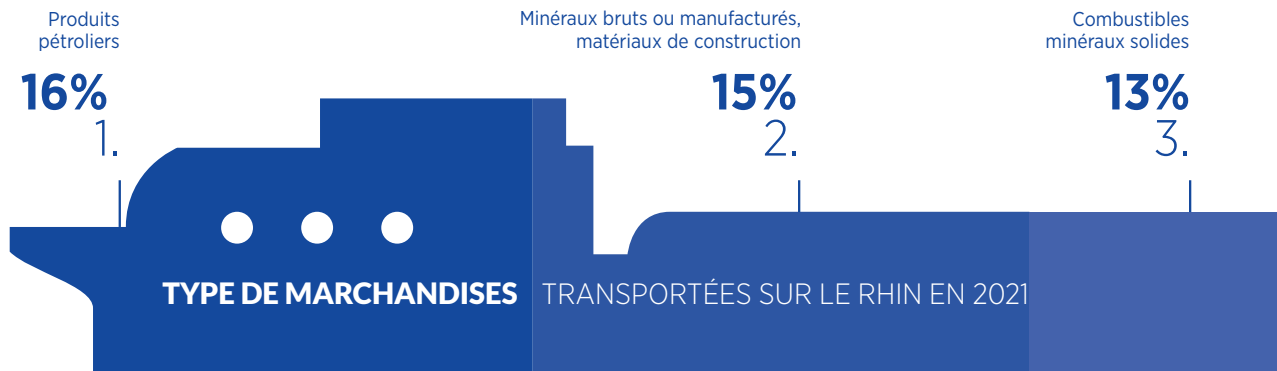
- Règles de police
- Règles techniques pour la construction et l'équipement des bateaux
- Conditions de délivrance des Patentes du Rhin
- Transport de matières dangereuses (ADN)

5 JURIDIQUE

- Harmonisation du droit fluvial
- Juridiction rhénane d'appel
- Droit du transport par voies d'eau

LE RHIN, UNE VOIE NAVIGABLE ESSENTIELLE EN EUROPE

8 | 6

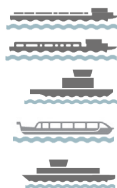


Le Rhin constitue l'axe essentiel de la navigation intérieure européenne. Il regroupe plus des 2/3 des marchandises transportées par voies navigables en Europe.

La navigation rhénane offre compétitivité et sécurité accrue par rapport à d'autres modes de transport. De nouveaux marchés y connaissent aujourd'hui un fort développement : transport de conteneurs, de colis lourds et de passagers des croisières fluviales.

RÉPARTITION DE LA FLOTTE PAR TYPE DE BATEAUX*

* Flottes des pays rhénans (Allemagne, France, Suisse, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg)



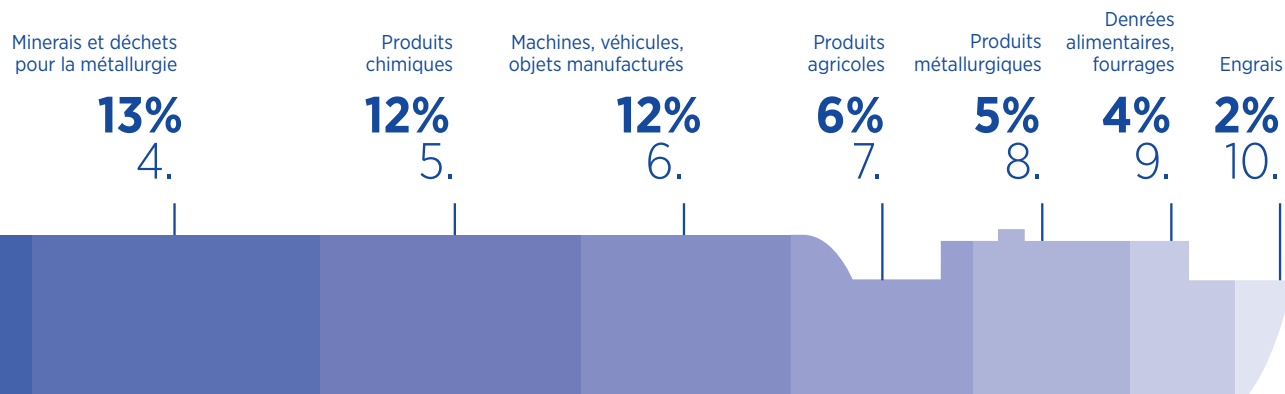
7 445 unités | **Cale sèche** | Tonnage 10 500 000 t.

1 453 unités | **Bateaux citerne** | Tonnage 3 200 000 t.

1 358 unités | **Remorqueurs et pousseurs**

1 800 unités | **Bateaux à passagers** (excursions journalières)

405 unités | **Bateaux à passagers** (croisières)



884 KM

Longueur du Rhin navigable de Bâle à Rotterdam

300 000 000 t.

Transport/an sur la totalité du Rhin

13 700 000 t.

Capacité totale de transport de la flotte rhénane



Szczecin

Berlin

Dresde

Prague

Linz

Vienne

Bratislava

Budapest

Belgrade

Ruse

Constanța



Palais du Rhin | 2, place de la République - CS10023 | F-67082 Strasbourg Cedex | France
Tél. +33 (0)3 88 52 20 10 | Fax +33 (0)3 88 32 10 72
ccnr@ccr-zkr.org | www.ccr-zkr.org